



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

incendies

Question écrite n° 25533

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense s'il a été fait recours à des réservistes des armées, de la gendarmerie et des services interarmées pour combattre et prévenir, aux côtés des sapeurs-pompiers et des forces de police, les incendies frappant le sud de la France et la Corse.

## Texte de la réponse

Dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêts qui ont frappé le sud de la France et la Corse, 304 réservistes sont venus renforcer les effectifs présents sur le terrain. Pour les armées, 86 personnels réservistes, tous grades confondus, ont été engagés essentiellement à l'échelon du commandement ou dans les patrouilles de surveillance. Pour la gendarmerie nationale, 216 réservistes ont eu pour mission d'effectuer des patrouilles sur l'ensemble des massifs forestiers, à la recherche du renseignement, et de surveiller et contrôler les personnes se déplaçant dans ces forêts. Enfin, la direction centrale du service de santé des armées a fait appel à 2 médecins réservistes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25533

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 septembre 2003, page 7382

**Réponse publiée le :** 24 novembre 2003, page 8955